

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 13 janvier 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, Joël Beaudoin, Jean-Denis Paré et Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est présente madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière.

Sont absents madame la conseillère Lyne Perras et monsieur le conseiller Sylvain Mallette.

## **1 Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 00.

25-01-001

## **2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 9 décembre 2024
  - 3.2 Séance extraordinaire du 16 décembre 2024 – 19 h 30
  - 3.3 Séance extraordinaire du 16 décembre 2024 – 19 h 45
4. Suivi des comités
5. Période de questions
6. Administration
  - 6.1 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses
  - 6.2 Autorisation de paiement
    - 6.2.1 Libération de la retenue Facture Eurovia – Réfection du chemin Rivière-des-Fèves Nord
    - 6.2.2 Remboursement pour les loisirs, activités culturelles et sports hors municipalité en 2024 et reconduction du programme pour 2025
  - 6.3 Approbation des prévisions budgétaires 2025
    - 6.3.1 Service de transport adapté aux personnes handicapées
    - 6.3.2 OMH Saint-Urbain-Premier
  - 6.4 Programmation de la TECQ

- 6.5 Nouvel abonnement 2025
- 6.6 Reconduction abonnements et cotisations 2025
- 6.7 Reconduction de services 2025
- 6.8 Subventions/apports financiers
- 6.9 Appui de la Municipalité de Saint-Robert – Camp de jour
- 6.10 ADMQ
  - 6.10.1 Améliorer le déploiement de la couverture cellulaire
  - 6.10.2 Inscription à la formation C2 : La comptabilité municipale – madame Julie Roy
- 7 Travaux Publics et Transport
  - 7.1 Demande d’appui des travaux d’entretien des branches 49 et 50 de la Rivière des Fèves
  - 7.2 Asphaltage rond-point de la rue de l’École – plans et devis – étude géotechnique – mandat au Groupe DGS expert-conseil
- 8 Loisirs, sports, cultures et vie communautaire
  - 8.1 Médaille du Lieutenant-Gouverneur
  - 8.2 Bâtiment multifonctionnel – conseils stratégiques en participation publique – mandat à madame Sonia Dumont de Gotta coaching
- 9 Législation
  - 9.1 Dépôt du certificat de la tenue du registre pour le règlement de zonage 476-24
  - 9.2 Avis de promulgation - Règlement 494-24 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2025
  - 9.3 Avis de promulgation – Règlement 497-24 remplaçant le règlement 488-24 visant à tarifier certaines activités et certains services municipaux
  - 9.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement 498-25 établissant les tarifs des différents services d’Urbanisme de la municipalité
- 10 Correspondances
- 11 Varia
- 12 Période de questions
- 13 Clôture et levée de la séance

ADOPTÉ

### **3 Procès-verbaux**

25-01-002

#### **3.1 Séance ordinaire du 9 décembre 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l’unanimité des membres du conseil,

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ

25-01-003      **3.2    Séance extraordinaire d'adoption du budget 2025 du 16 décembre 2024 – 19 h 30**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget 2025 du 16 décembre 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ

25-01-004      **3.3    Séance extraordinaire du 16 décembre 2024 – 19 h 45**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ

**4      Suivi des comités**

**5      Période de questions**

**6      Administration**

25-01-005      **6.1    Dépôt et autorisation de la liste des dépenses**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2024, totalisant un montant de 296 931.44 \$, soit adoptée et que les paiements restants d'un montant de 230 659.63 \$ soient autorisés.

ADOPTÉ

**6.2    Autorisation de paiement**

25-01-006      **6.2.1 Libération de la retenue Facture Eurovia – Réfection du chemin Rivière-des-Fèves Nord**

CONSIDÉRANT QU'      Eurovia présente sa facture de libération de retenue pour le projet de réfection d'une section du chemin Rivière-des-Fèves Nord;

CONSIDÉRANT la recommandation du contremaître des travaux publics afin de procéder au paiement final;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'autoriser Madame Julie Roy, directrice générale, à payer la facture de Eurovia pour un montant total de 33 346.33 \$ taxes incluses pour la libération de la retenue de l'asphaltage du chemin de la Rivière-des-Fèves Nord.

ADOPTÉ

25-01-007

**6.2.2 Remboursement pour les loisirs, activités culturelles et sports hors municipalité en 2024 et reconduction du programme pour 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la dépense correspondant à un montant total de 6 500 \$ (65 demandes de 100 \$ maximum par enfant) en remboursement aux citoyens étant sur la liste officielle de l'année 2024 est adoptée et peut être payée.

Il est également décidé la reconduction du programme aux mêmes conditions pour 2025.

ADOPTÉ

**6.3 Approbation des prévisions budgétaires 2025**

25-01-008

**6.3.1 Service de transport adapté aux personnes handicapées**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2025 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 15 959.00 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Saint-Urbain-Premier pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la municipalité de Saint-Urbain-Premier nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2025;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 15 959.00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉ

25-01-009

### **6.3.2 OMH Saint-Urbain-Premier**

CONSIDÉRANT QUE le budget de l'Office Municipal d'Habitation a été déposé le 29 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier doit approuver ce budget;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'adopter le budget 2025 de l'Office Municipal d'Habitation tel que présenté soit avec un déficit de 30 613 \$ et la part municipale est de 3 061 \$.

ADOPTÉ

25-01-010

### **6.4 Programmation de la TECQ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute

responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

25-01-011

#### **6.5 Nouveaux abonnements**

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ met à la disposition des directeurs municipaux un nouveau tableau de bord en gestion municipale nommé MUNYS;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'activation du programme est de 405.00 \$ ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'autoriser la directrice générale, madame Julie Roy, de procéder à l'achat du tableau de bord en gestion municipale au montant de 405.00 \$.

ADOPTÉ

25-01-012

#### **6.6 Reconduction abonnements et cotisations 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

De reconduire les abonnements et les cotisations suivants pour 2025 et d'en faire le paiement, pour un montant approximatif de :

- FQM – assurance et gestion de risque	77 182.90 \$
- FQM	2 142.46 \$
- Pg Solutions	18 087.87 \$
- Québec municipal	373.67 \$
- COMBEQ	436.91 \$
- Orizon Mobile	1 144.56 \$
- ACE	459.90 \$
- ADMQ	732.39 \$
- IT Cloud Solutions	3 073.32 \$
- AgileIP	1 612.80 \$
- Cauca	4 048.70 \$
- Mission Communications Canada	2 513.27 \$
- Cloudi Communication	2 326.80 \$
- Adobe Pro	358.58 \$

ADOPTÉ

25-01-013

#### **6.7 Reconduction de services**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

De reconduire les services suivants pour 2025 :

- 9176-8093 Québec – C. Dulude – coupe du gazon
- Anne-Marie Samson – communication
- Entretien BLMD – Benoit Lazure – entretien ménagé
- La Vallée des Vivaces – entretien plates-bandes
- Robert Thibault – déneigement des trottoirs 2025
- WT Montréal SENCRL – Cabinet d'avocats
- Municonseil – Cabinet d'avocats

ADOPTÉ

25-01-014

#### **6.8 Subventions/apports financiers**

CONSIDÉRANT QUE les subventions des différents comités ont été approuvées au budget 2025.

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'autoriser la directrice générale, madame Julie Roy, à verser, dans l'année courante, pour la période budgétaire 2025, les contributions financières de la Municipalité aux organismes suivants:

- Comité des Loisirs	16 000.00 \$
- Comité de la bibliothèque	10 800.00 \$
- Comité culturel	7 500.00 \$
- Comité Jeunes de cœur	7 500.00 \$

Que le versement de la contribution financière sera fait lorsque les états financiers 2024 des organismes seront déposés.

ADOPTÉ

25-01-015

**6.9 Appui de la Municipalité de Saint-Robert – Enjeux des camps de jour**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accompagnements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout

simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipale et en appui à celle-ci;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'appuyer la demande faite par la FQM et acheminée à la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose :

- De bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) – volet accompagnement;
- Mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
- Prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉ

## 6.10 ADMQ

25-01-016

### 6.10.1 Améliorer le déploiement de la couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et

qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

De demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, monsieur Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

De transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉ

25-01-017

**6.10.2 Inscription à la formation C2 : La comptabilité municipale – madame Julie Roy**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'inscrire madame Julie Roy à la formation C2 : La comptabilité municipale proposée par l'ADMQ au montant de 399.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

**7. Travaux Publics et Transport**

25-01-0018

**7.1 Demande d'appui des travaux d'entretien des branches 49 et 50 de la Rivière des Fèves**

CONSIDÉRANT QUE la branche 49 et 50 de la Rivière des Fèves est localisée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier.

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. de Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d'eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, en vertu des dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU' une demande de travaux d'entretien a été faite par la Ferme Coulée Douce inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à cet effet de l'inspectrice municipale madame Joannie Desgroseilliers reconnaissant le besoin de travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage financièrement dans les travaux d'entretien du cours d'eau et qu'elle détermine le mode approprié de facturation et de répartition des coûts liés aux travaux à effectuer;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'appuyer la demande de la ferme Coulée Douce inc. d'entretien de la branche 49 et 50 de la rivière des Fèves.

Que ce dossier puisse faire l'objet d'une entente spécifique de travaux par la municipalité de Saint-Urbain-Premier tel que le stipule la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry datée du 20 septembre 2006 - demande particulière d'une municipalité locale pour la gestion de certains travaux d'entretien ou d'aménagement d'un cours d'eau.

D'autoriser le maire, monsieur Lucien Thibault et la directrice générale, madame Julie Roy, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente pour la gestion des travaux d'entretien de la branche 49 et 50 de la Rivière des Fèves.

ADOPTÉ

25-01-019

**7.2 Asphaltage rond-point de la rue de l'École – plans et devis – étude géotechnique – mandat au Groupe DGS expert-conseil**

CONSIDÉRANT QUE le rond-point de la rue de l'École nécessite une réfection de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de service à Groupe DGA expert-conseil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

De mandater Groupe DGS expert-conseil pour la réfection de la chaussée du rond-point de la rue de l'École afin qu'il réalise les plans et devis d'un montant estimé de 12 130.00 \$ plus les taxes applicables ainsi que l'étude géotechnique, au montant estimé de 8 252.00 \$ plus les taxes applicables.

Que le conseil autorise le paiement de cette facture suite à la réalisation des mandats pour l'asphaltage du rond-point de la rue de l'École.

Que les fonds seront pris à même le fonds général de la municipalité et seront remboursés lors du versement de l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028)

ADOPTÉ

**8. Loisirs, sports, cultures et vie communautaire**

25-01-020

**8.1 Médaille du Lieutenant-Gouverneur**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

De soumettre une candidature à la médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés. La date limite pour soumettre cette candidature est le 1<sup>er</sup> février 2025.

ADOPTÉ

25-01-021

**8.2 Bâtiment multifonctionnel – conseils stratégiques en participation publique – mandat à madame Sonia Dumont de Gotta coaching**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière du ministère de la Culture et des communications du Québec dans le cadre du programme visant la requalification des lieux;

CONSIDÉRANT le besoin d'accompagnement pour les consultations publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de service à madame Sonia Dumont de Gotta coaching;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

De mandater madame Sonia Dumont de Gotta coaching pour conseils stratégiques en participation publique et son soutien lors de réunion concernant la transformation de l'Église de Saint-Urbain-Premier, bâtiment désacralisé, en bâtiment multifonctionnel.

Que ce montant sera financé en partie par l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications.

Que le conseil autorise le paiement des factures de madame Sonia Dumont lors de la réalisation de son mandat.

ADOPTÉ

**9. Législation**

25-01-022

**9.1 Dépôt du certificat de la tenue du registre pour le règlement de zonage 476-24**

La directrice générale, madame Julie Roy, dépose le certificat de la tenue du registre pour le règlement de zonage 476-24.

25-01-023

**9.2 Avis de promulgation - Règlement 494-24 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités – exercice financier 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son budget pour l'année financière 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède des pouvoirs en vertu du Code municipal et de la Loi sur la fiscalité municipale en matière de taxation et de tarification ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que le règlement 494-24 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2025, soit adopté.

ADOPTÉ

25-01-024

**9.3 Avis de promulgation – Règlement 497-24 remplaçant le règlement 488-24 visant à tarifier certaines activités et certains services municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit de façon régulière des demandes de services;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes occasionnent des dépenses à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire facturer les coûts de ces services rendus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut se doter d'un mode de tarification comme le permettent les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et le règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que le règlement 497-24 remplaçant le règlement 488-24 visant à tarifier certaines activités et certains services municipaux soit adopté.

ADOPTÉ

25-01-025

**9.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement 498-25 établissant les tarifs des différents services d'Urbanisme de la municipalité**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Ranger de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement 498-25 établissant les tarifs des différents services d'Urbanisme de la municipalité.

Une présentation de ce règlement est faite. Une grille de tarification est présentée afin d'établir les coûts des permis et des certificats d'autorisation émis par le service d'Urbanisme.

Une demande de dispense de lecture est également donnée conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal.

ADOPTÉ

**10. Correspondances**

La directrice générale, madame Julie Roy, dépose la liste de la correspondance du conseil pour le mois de décembre 2024.

**11. Varia**

**12. Période de questions**

**13. Clôture et levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 17.

---

Lucien Thibault,  
Maire

---

Julie Roy,  
Directrice générale et Greffière-trésorière